

Braccio, Nadia

De: Nadine G [nadineguilbert@gmail.com]
Envoyé: 24 juin 2014 10:45
À: Greffe
Objet: Objet : à verser au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)
Pièces jointes: Lettre 24 juin à la régie de l'énergie.doc

Voici une lettre ci-jointe que je souhaite adresser à la Régie de l'Énergie et ce, malgré vos positions, décisions rendues pour vous faire part des agissements d'Hydro-Québec qui ne respecte en rien nos droits, dont notre santé globale à tous et à toutes.

Nadine Guilbert

Le 24 juin 2014

A/S : greffe@regie-energie.gc.ca

Objet : à verser au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Suite à mon avis écrit posé sur ma demeure précédant le raccordement de ma propriété au début de septembre 2013, à mon avis de non-consentement que j'ai envoyé à Hydro-Québec le 3 septembre 2013 à ce que j'ai expliqué aux installateurs (qui m'ont menti au sujet du compteur qu'ils installaient sous mes yeux!) et à ma mise en demeure envoyée par courrier recommandé le 25 novembre 2013, stipulant mon refus formel de l'installation d'un compteur "intelligent" émetteur de radiofréquences et électromagnétiques ou quel que modèle qu'il soit; et qu'en aucun cas, je désirais avoir à faire une demande pour l'option de retrait avec les frais qui s'y rattachent. Or, Hydro-Québec m'a répondu dans la lettre du 8 octobre 2013 que je devais communiquer avec eux pour me prévaloir de l'option de retrait qui implique l'installation d'un compteur non –communicant à des frais afférents, puis ensuite qu'à défaut d'un appel de ma part, je choisis le compteur de nouvelle génération.

Les agissements et les réponses vont carrément à l'encontre de ce qui a été stipulé dans mes avis de non-consentement. Et c'est exactement ce que j'ai dit lorsque j'ai appelé à deux reprises à leur Service à la clientèle par téléphone les 8 novembre 2013 (Yves Rodrigue) et 23 avril 2014 (Mme Bernard) qui n'avaient rien d'autres à me répéter de nouveau en ignorant complètement et refusant d'entendre mes demandes et mes droits. Je considère qu'Hydro-Québec a été amplement et clairement avisé de mon refus que je réitère ici et que toute autre interprétation qui pourrait en être faite s'avérerait erronée. Je réclame donc le respect du libre choix, sans frais, et de ne pas être bousculée, harcelée, non-respectée, dans ma propre demeure.

Ma demande est claire : face aux agissements d'Hydro-Québec, qui vont à l'encontre de mes avis et de mes droits, je leur demande de venir enlever le compteur de 1^{ère} génération installé par erreur par leurs employés, par un compteur électromécanique et/ou qui n'émet aucune radiofréquence/non-communicant dans les plus brefs délais et ce, à leurs propres frais. Tant que ce changement n'aura pas été corrigé, je refuse de déboursier pour le raccordement puisque celui-ci n'a pas été fait de manière à respecter mes droits et demande. Je continuerai uniquement à déboursier pour ma consommation d'électricité.

De plus, Hydro-Québec n'a aucun droit de me menacer de coupure de service puisque ces derniers ne respectent pas mes demandes et mes droits. En voilà une autre preuve! De toutes manières, sachez que je regarde activement à me débrancher éventuellement complètement d'Hydro-Québec, et être ainsi libre de vos stupides agissements. Vous perderez ainsi de plus en plus de clients et perderez des profits en continuant ainsi de ne pas respecter les personnes, qui, comme moi, préfère agir avec précaution, pour ma propre santé, celles des autres et pour la santé de notre environnement, qui sont toutes interreliées. Peut-être qu'à ce moment, en pensant à vos profits perdus, vous allez un jour réagir ?!.....

Nadine Guilbert, Val d'Espoir, Québec